examinés. Parmi les sources de brouillage, on compte les lignes d'énergie électrique, l'allumage des automobiles, le gros matériel électrique, les appareils ménagers, les dispositifs électro-médicaux, les générateurs industriels de fréquence radiophonique, et les téléviseurs. Le choix des correctifs nécessaires exige le concours des entreprises de service public et des établissements industriels.

Les règles spécifiant les normes auxquelles chaque genre d'appareil doit répondre sont contenues dans l'Ordonnance sur les bruits radioélectriques. Certains appareils d'émission et de réception à faible puissance ne sont pas assujettis à la loi sur la radio dont diverses commandes hertziennes pour portes de garage qui peuvent être employées sans la licence qu'on exige normalement pour l'utilisation d'une station radio.

Aides radio à la navigation maritime et aérienne.—Les paragraphes suivants décrivent les services de la Direction des télécommunications et de l'électronique du ministère des Transports comme aide à la navigation maritime et aérienne. On peut obtenir des détails à ce sujet en s'informant auprès du ministère des Transports à Ottawa.

Navigation maritime.—Les aides radio à la navigation maritime sont assurées à 4,000 navires canadiens munis d'appareils et à presque autant de navires étrangers utilisant les eaux canadiennes. Elles assurent un service de sécurité et de communications aux navires des côtes est et ouest, des Grands lacs, du fleuve et du golfe Saint-Laurent, et de la baie et du détroit d'Hudson.

Les stations radio côtières assurent aux bateaux en mer un service de sécurité et de communications et radiodiffusent régulièrement des bulletins météorologiques, des avis de tempête et de danger à la navigation. Les navires en mer peuvent obtenir des consultations médicales de toutes les stations côtières. Les messages sont remis au médecin du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social attaché au port et sa réponse est transmise au navire gratuitement. Les stations transmettent les communications soit par radiotélégraphie, soit par radiotéléphonie, soit par les deux, et plusieurs d'entre elles fournissent des contacts avec les lignes téléphoniques du continent, de sorte que les navires puissent communiquer directement avec un abonné du téléphone. A Halifax (CFH) et à Vancouver (CKN), des services d'ondes courtes assurent des communications dans le monde entier. Ces stations participent au réseau de communication maritime à grande distance du Commonwealth. Les stations côtières du détroit et de la baie d'Hudson, en plus des services réguliers, assurent les communications commerciales aux postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson et aux divers organismes de prospection et de développement, se livrent à des observations météorologiques, dirigent le trafic administratif et fournissent aux aéronefs des relèvements radiogoniométriques et des renseignements sur les conditions d'atterrissage et autres renseignements.

Des stations de radiogoniométrie sur le détroit d'Hudson, fournissent des signaux de direction aux navires à titre gratuit.

Des stations de radiophares automatiques, établies sur les côtes est et ouest, le fleuve et le golfe Saint-Laurent, et la baie et le détroit d'Hudson, assurent une aide à la navigation en transmettant des signaux de direction aux navires. Ces stations, si possible, sont aménagées par groupes de trois, émettant sur une fréquence commune, mais à tour de rôle pour éviter l'interférence. Un navigateur peut ainsi obtenir trois signaux de direction durant trois minutes consécutives et déterminer sa position. Quelques radiophares sont synchronisés avec des cloches de brume situées aux mêmes endroits, ce qui permet de relever la distance par temps brumeux. Les navires peuvent également demander aux stations côtières d'émettre des signaux radiogoniométriques.

Le Loran est une aide radio à la navigation maritime ou aérienne de grande portée; il permet de déterminer des positions exactes jusqu'à 600 milles de distance,